L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAU: No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 FEVRIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 20 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

Bateaux partant aujourd'hui, samedi.

Pour Donaldsonville, Thibodeauxville, &c.—Le FAWN, capitaine W. H. Greathouse; comme le Bayou, à 4 heures P. M.

Pour Baton Rouge—Le BLACK HAWK, capitaine Aptley; comme le M. McMahon, à 5 heures P. M.

Pour Baton Rouge—Le NEW ORLEANS, capitaine J. May, à 5 heures de l'après midi.

Extraits des derniers journaux de Richmond.

Le N. Y. *Evening Express* qui nous donne ces extraits de nos feuilles de Richmond sont pleines de nouvelles fort intéressantes. Les rebelles prétendent avoir repoussé le dernier mouvement de l'armée du Potomac sur la rive sud du Rapidan. Voici, d'autre part, la dépêche officielle du général Lee sur la récente incursion de Rosser:

Orange, C. H., 6 février 1864.

Au général S. Cooper.

Le 30 du mois dernier, le général Rosser a capturé un train de 93 wagons, chargés de fourrage et d'approvisionnements du commissariat, expédiés de New Creek à Petersburg; et aussi 250 mulets et 20 prisonniers.

L'escorte qui se composait de 800 hommes d'infanterie a fui vers les montagnes.

Nous avons perdu 25 tués et blessés.

La nouvelle d'un mouvement sur Petersburg ayant été reçue, la garnison a évacué cette ville pendant la nuit.

Le 2 du courant, le général Rosser détruisit les ponts sur Patterson Creek, sur la branche nord du Potomac et sur le canal et [illegible].

270 prisonniers, 50 wagons et attelages, 1,200 bêtes à cornes et 500 moutons ont été emmenés.

Le général Rosser a montré une grande énergie et beaucoup d'habileté et ses troupes ont bien mérité du pays.

R. E. Lee.

Capture de la canonnière, *Underwriter*

Kingston, 4 février 1864.

A l'Hon. S. R. Mallory.

La force que je commande a abordé et capturé, lundi dernier, l'*Underwriter*, canonnière des Etats Unis, 4 canons, 90 hommes et les officiers. J'ai été forcé de l'incendier à cause de sa position. Elle était à une portée de mousquet de plusieurs batteries très fortes dont l'une faisait feu sur le navire pendant que nous nous éloignions. La canonnière n'avait pas encore de vapeur au moment. Notre perte est de 5 tués et 4 blessés et 4 qui manquent. La perte de l'ennemi est inconnue.

J. Taylor Wood.

ARRESTATION DU GENERAL TOOMBS

Une excitation considérable a eu lieu à Richmond par suite de la nouvelle de l'arrestation du général Robert Toombs, à Savannah, sous la prévention d'avoir tenu un langage déloyal. Voici le fait:

Le général Toombs avait pris les chars à Savannah, sans passeport. L'officier du train, qui devait examiner les passeports, demanda à M. Toombs le sien. M. Toombs n'en avait pas et dit qu'il ne s'en procurerait pas, ajoutant qu'il était le général Robert Toombs et qu'il devait allégeance à la Géorgie et non à un autre gouvernement, que l'officier n'avait pas de droit [illegible] passeport pour voyager et qu'il n'en obtiendrait pas. L'officier dit au général Toombs que les ordres qu'il avait reçus étaient précis formels, et qu'il ne pouvait faire d'exception pour personne. En conséquence, le général fut forcé par le garde de sortir du wagon. Il fit alors un langage de colère, mêlé à de propos empreints de déloyauté et de trahison. Le général Beauregard, qui se trouvait à Savannah, apprenant cette altercation, ordonna l'arrestation et l'emprisonnement du général Toombs, qui fut mis sous bonne garde.

Le général Lee sur la guerre.

Un monsieur qui vient d'arriver de Richmond à Columbia, apporte l'encourageante nouvelle que le général Lee dans une conversation avec lui, a fait la remarque qu'avec 25,000 hommes de plus ajoutés à son armée, et 40,000 de plus ajoutés à celle du général Johnston, nous pourrions battre toutes les troupes qui seraient envoyées contre nous. Il a dit, en outre, que si la lutte se prolongeait jusqu'au septième printemps, alors il n'y aurait plus de maisons d'hôpitaux, tant qu'il appréhendait pour la grande crise de la guerre serait passée.

[*South Carolinian.*]

Mise hors la loi du général Butler.

(Du *Richmond Whig* du 6 février.)

La Législature de la Virginie s'est occupée, en séance secrète, de la discussion d'une résolution requérant les autorités confédérées de mettre le général Butler hors la loi. Butler jusqu'à ce qu'un échange de prisonniers soit effectué.

NOUVELLES DIVERSES.

Une bande de 93 nègres, vendus il y a quelques jours à Charleston, a rapporté la somme de $249,370.

Il est officiellement annoncé que le nombre des troupes engagées au service actuel, depuis le mois d'octobre, dépasse 100,000.

L'hon. F. C. J. Weston, lieutenant gouverneur de la Caroline du Sud, est mort de consomption dans cet Etat, le 25 janvier. Il était natif d'Angleterre.

Le général Bragg a quitté Montgomery, Ala., pour se rendre à Richmond, par Eufaula.

Le steamer Vesta, qui a été dernièrement forcé à Blakely, a apporté 10,000 paires de souliers, 12,000 couvertures, et 6,000 paquets de cardes à laine.

Violences contre la presse.—Les bureaux du journal démocrate *Constitution and Union* de Fairfield (Iowa), publié par M. Davis Sheward, ont été saccagés lundi dernier par une compagnie de volontaires de notre Etat. Il est à remarquer que la plupart de ces tentatives de violences sont invariablement exécutées par les soldats.

AMERIQUE DU SUD.

Nous lisons dans un journal de New York du 8 courant:

Le steamer *Ocean Queen* est arrivé samedi soir d'Aspinwall, avec $305,000 en or et la malle du Pacifique.

La paix est rétablie entre l'Equateur et les Etats Unis de Colombie. Le traité qui la consacre a été signé à Pinsaqui le 30 décembre. Il se borne à stipuler la cessation des hostilités, mais il doit avoir pour complément une convention beaucoup plus importante, qui réglera le fond même du litige à propos duquel les deux républiques en sont venues aux mains.

On sait qu'il s'agit de l'adhésion de l'Equateur au plan de confédération générale proposé par le général Mosquera. Ce plan, rejeté jusqu'ici par le président Garcia Moreno, lui sera maintenant imposé par la loi du plus fort.

Au Chili, on était encore sous le coup de la catastrophe de Santiago. Le nombre des victimes n'avait pas été exagéré. 2,100 cadavres ont été retirés des ruines, sans compter les blessés qui ont succombé depuis. Ce désastre est d'autant plus déplorable que l'occasion d'une lutte très vive entre les libéraux et les ultra-catholiques; il a porté à l'empire du clergé un coup dont celui-ci ne se relèvera jamais complètement.

Le double crime de Malden.—On se souvient qu'il y a quelques temps, la banque de Malden, Massachusetts, a été dévalisée et le fils du directeur, le jeune Converse, qui dans la banque, fut assassiné. Des dépêches de Boston, annoncent que l'on vient de découvrir le coupable, qui n'est autre que le directeur de la poste de Malden, nommé Edward W. Green. Voici quelques détails, donnés à la suite de son arrestation:

Green, après un premier interrogatoire, a confessé son crime sans manifester la moindre émotion. Il a déclaré que, le jour du meurtre, il était allé deux fois à la banque; la seconde fois, à onze heures et demie, il entra droit dans le bureau, n'y trouvant que le fils du directeur. Il lui tira dans la tête avec un revolver à six coups à un pied de la tête et le jeune homme tomba sur le plancher; et d'un second coup, le meurtrier l'atteignit à la tempe et l'acheva.

Débarrassé de ce témoin, il ouvrit un tiroir et y prit pour environ $5,000 de billets de banque avec lesquels il retourna à son bureau.

Interrogé sur ce qu'il avait fait de ces valeurs, il a donné des indications qui en ont fait retrouver la plus grande partie, $4,500 [illegible] dans une vieille botte, enveloppée dans un morceau de journaux. $[illegible] avaient été cachées sous le plancher d'une mansarde dans le bâtiment de la poste. Le reste des billets avait servi à payer quelques dettes.

Le pistolet qui avait servi à la perpétration du crime a été retrouvé dans un meuble de l'hôtel où logeait le meurtrier.

Green a été conduit à Boston et enfermé à la prison de ville. Ce misérable laisse une femme qui est tombée dans un violent désespoir en apprenant l'arrestation et la culpabilité de son mari.

Europe.—Paris, 23 janvier au soir.—Le projet de budget pour 1865 a été soumis au corps législatif. Les dépenses ordinaires sont évaluées à 1,737,000,000 francs, soit 21,000,000 de plus qu'en 1864. Les recettes sont estimées à 1,759,776,000. Le projet propose de limiter l'émission des billets du Trésor en 1865, à [illegible] millions de francs. Dans le cas où cette somme serait insuffisante pour le service public, ou viendrait des mesures pour une émission supplémentaire qui serait autorisée par un décret impérial et soumise au corps législatif à sa prochaine session.

La caisse du département des travaux publics de la ville de Paris n'émettra pas pour plus de 85,000,000 de francs en 1865.

Madrid, 23 janvier.

Le nouveau ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs des provinces des instructions dans lesquelles il recommande le respect de tous les droits constitutionnels. [illegible]

Arrivée du steamer Matanzas.

Le steamer Matanzas, capitaine Liesegang, parti de New York le 10 courant et de la Havane le 16, est arrivé hier soir à 10 heures. Le steamer des Etats Unis Honduras l'a à la Havane en réparation. Une petite goëlette chargée de coton et qui avait forcé le blocus d'un port du Sud, est arrivée à la Havane le 15. Le *Matanzas* a essuyé un vent de l'Ile de Cuba au fort vent du Nord.

Voici la liste de ses passagers de New York: M. et Mme C. D. Debuys, capitaine J. D. DeRussey, capitaine Seymour, Julius Weil, John F. Magee, M. Capel, George Beltz.

De la Havane—O. L. Ostun, Brown.

Remerciements—Nous adressons nos remerciements à M. J. C. Caro, l'obligeant comptable du steamer *Matanzas*, pour les liasses de journaux de New York et de la Havane qu'il nous a apportées.

DE LA HAVANE.

Les journaux havanais que nous avons reçus par le *Matanzas* vont jusqu'au 16 février. Nous n'y trouvons rien de nouveau sur le Mexique, et rien d'intéressant de l'île de Cuba; nous n'y avons seulement quelques lignes sur St Domingue.

Le vapeur *Velasco*, arrivé à la Havane dans la soirée du 15, a apporté de la Dominique des dates jusqu'au 8. Elles sont à peu près silencieuses sur les opérations militaires. Le *Kaxon* donne quelques détails de plus sur le combat dont nous avons déjà parlé et qui a été décisif contre les insurgés.

MANIFESTE du steamer MATANZAS, Wm. Liesegang, commandant, parti de New York le 10 février 1864—[illegible]

Arrivée du steamer St Mary.

Le steamer St Mary, capitaine Jno. K. Barstow, de Brazos St Iago le 12 courant, est arrivé hier avec le 37e régiment de l'Illinois, composé de 276 hommes, et commandé par le colonel Black. Ce steamer a fait le trajet de Brazos à la Balise en 61 heures; il a été retenu pendant dix heures à la passe sud-ouest par le brouillard.

Le steamer Evening Star.

Le steamer de la malle des Etats Unis Evening Star, cap. W. R. Hall, part ce matin à 8 heures pour New York via la Havane, avec 933 balles de coton et les malles.

Voici la liste de ses passagers:

Pour New York — Capitaine Gallup, [illegible]

Pour la Havane—[illegible]

Musique—M. V. Wiss, éditeur de musique, 56, rue Conti, publie sous le titre de "Fairy Bells" un choix de valses, polkas, &c., arrangés pour le piano par J. G. Viereck, que nous recommandons aux amateurs. Nous le remercions des deux exemplaires qu'il nous a envoyés.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour prévôtale.— Des matelots arrêtés au moment où ils transportaient des damesjeannes de whiskey à bord de leurs navires. Le liquide fut confisqué.

Un soldat qui avait voulu obliger un épicier à lui donner de la boisson a été informé qu'il n'aurait pas de congés avant six mois.

Trois soldats, arrêtés pour avoir maltraité un épicier et sa femme qui leur avait refusé du whiskey, ont été condamnés à un an de travaux forcés à Tortugas. Ils traîneront un boulet.

Un policeman volé—Un policeman du Premier District avait dans sa poche et conservait soigneusement un tiroir de pistolet de cinquante cents; il voulut l'ouvrir au bureau, et était faux, mais il n'aura que cette peine au coloré à profiter de sa présence dans un autre fonds pour le déshabiller du petit morceau de papier imprimé.

Incendie—Le feu s'est déclaré hier matin, dans le grenier de la maison No 255 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues St Charles et Apollon. Les flammes ont pu promptement éteintes, mais les dégâts ont été assez considérables [illegible].

La maison était occupée par Mme Loyes et appartient à la succession A. C. Phelps. Elle n'était pas assurée, mais les dégâts, dit-on, ne sont pas considérables.

Premiere Cour de District—Le Grand Jury a siégé hier. Il n'a pas trouvé lieu à poursuivre un prisonnier accusé de vol.

Le juge s'est longuement étendu sur les devoirs du grand jury qui [illegible].

M. Thomas, avocat général, a appelé l'attention des membres sur le fait que le même magistrat a acquitté M. Lundy [illegible].

Arrêtée.—M. Delany, officier de police du Deuxième District, a arrêté un homme [illegible], au No 135 de la rue de la Douane. Le feu a pris dans le corps de la maison [illegible] en partie brûlé.

EDITION D'HIER, soir.

ARRIVEE DU STEAMER *MATANZAS*.

Nous avons reçu ce matin la dépêche suivante de la passe Sud-Ouest:

"Le steamer *Matanzas*, parti de New York le 10 a passé la barre ce matin à 8 heures et demie."

Le *Matanzas* a dû toucher à la Havane et nous apportera sans doute des nouvelles de Cuba, du Mexique et de St Domingue.

Nouvelles additionnelles du Nord.

Détails sur les deux grandes expéditions contre Richmond.

Nous empruntons aux journaux de New York quelques nouveaux détails sur les nouvelles que nous avons données ce matin.

L'expédition du général Butler.

L'apparition des fédéraux en force, à douze milles à peine de Richmond, bien que contestée par les journaux du Sud, semblait quasique incontestable hier matin. La nouvelle toutefois n'a pas tardé à être confirmée et elle est même expliquée par une dépêche dont voici la traduction:

"Forteresse Monroe, 8 février.

"L'expédition était de retour; j'ai obtenu la permission de vous raconter ce qui suit.

"Samedi matin, les forces du général Butler commandées par le brigadier général Wistar, quittèrent Yorktown et prirent la route de New Kent Court House. La cavalerie atteignit le pont de Bottom, sur le Chickahominy à 10 milles de Richmond, le lendemain à deux heures et demie du matin. L'infanterie, dont faisaient partie trois régiments nègres, arriva plusieurs heures après.

"Le but de l'expédition, était de surprendre la faible détachement ennemi posté au pont de Bottom, puis de pousser jusqu'à Richmond et de tenter, par un coup de main audacieux, de délivrer les prisonniers dans cette ville.

"Ce plan hardi a malheureusement été frustré. "Un déserteur yankee—dit l'*Examiner* de Richmond de ce matin—a apporté dans cette ville la nouvelle des mouvements qui se préparaient." Aussi notre cavalerie a-t-elle trouvé tous les gués de la rivière obstrués par des abattis et des détachements de piquets sur la rive, et notre surprise fut complète. [illegible] l'expédition se reporta la route de Williamsburg. Près de New Kent Court House, l'ennemi fondit par l'arrière garde de la colonne, mais il fut repoussé sans que nous perdions un seul homme de notre côté.

"Notre infanterie a parcouru plus de 80 milles en 50 heures, et notre cavalerie 100 milles en 50 heures. Ces chiffres montrent qu'il n'est pas impossible d'entreprendre une campagne d'hiver en Virginie."

La paraphrase de l'*Examiner* cité par la dépêche prouverait que l'armée du Nord a aussi des déserteurs, et même qu'ils portent à l'ennemi des renseignements plus exacts que ceux dont les commandants fédéraux sont redevables aux nègres intelligents et aux réfugiés bien informés.

Quelle que soit la cause qui l'ait fait échouer, le coup de main tenté par M. Butler, et tenté par nos lieutenants, était une aventure à grand effet, plutôt qu'une opération sérieuse. On doit estimer heureux que la colonne expéditionnaire ait été arrêtée et contrainte à rebrousser chemin, avant d'avoir franchi le Chickahominy, une fois au-delà de ce cours d'eau, elle aurait pu rencontrer quelque chose de bien plus qu'une simple découverte. Nous ne croyons même pas qu'au fond M. Butler ait eu la pensée d'une réussite possible; mais il a calculé que la tentative seule suffirait pour jeter de la poudre aux yeux et rehausser son prestige militaire. Il a fait en grande facile; encore a-t-il eu soin de la diriger prudemment.

En admettant toutefois l'éventualité du succès, une entreprise de ce genre serait assurément le meilleur moyen de trancher la question de l'échange des prisonniers, qui paraît aussi loin que jamais d'une solution. La correspondance échangée entre le commissaire confédéré M. Ould et le général Hitchcock, agissant au nom de M. Butler, vient d'être livrée à la publicité. Elle montre que l'on est dans une impasse. M. Ould, chargé à ne pas traiter avec l'ex-dictateur de la Nouvelle Orléans, lequel, naturellement, refuse de se laisser mettre hors la loi. Il n'y a donc nulle chance d'entente possible, aussi longtemps que le gouvernement de Washington persistera à charger de ce négociateur la malheureuse négociation. On n'en doit pas attendre beaucoup plus d'accord sur le fond même du litige. L'administration de Richmond, se fondant sur ce qu'elle a plus de prisonniers dans le temps où l'excédent des prisonniers était en sa faveur, demande une libération générale et immédiate du parti, et, avec règlement gradual de l'échange. Les conseillers de M. Lincoln, au contraire, s'en tiennent à l'échange effectif homme pour homme. Entre ces deux systèmes opposés, il faudrait une influence plus conciliante, et c'est une influence irritante qui s'est substituée à interposer.

La reconnaissance sur le Rapidan.

Les détails sur l'affaire dont les bords du Rapidan ont été le théâtre, samedi dernier, commencent à abonder dans le sens des premiers renseignements que nous avons publiés. Après avoir fait l'essai dans diverses directions, les troupes fédérales se sont retirées dans leurs campements avec 200 hommes hors de combat. Les rebelles avaient eu un moins fort à faire que les soldats avaient reçu un nouveau fait que les soldats avaient reçu, en outre, trois jours de ration, montre que l'on se proposait de pousser l'excursion plus loin que ne l'a permis l'attitude des confédérés. On a pu toutefois reconnaître les positions de ceux-ci et constater que leur effectif s'élève à une quarantaine de mille hommes. D'après les dernières reconnaissances, les forces confédérées, dans les environs, sont affaiblies, vers le combat de M. Meade, et se préparent à prendre l'offensive pour celle guerre. On sait toutefois quels ordres méritent les suppositions de ce genre.

Mouvements de Longstreet.

Longstreet a fait reconstruire les deux ponts détruits du chemin de fer de Morristown à Lynchburg. Une division Zollicoffer sur le Holston, l'autre à Carter's station sur le Watauga. Les communications par chemin de fer avec Richmond se trouvent ainsi rétablies. Il a du plus envoyé, dans la crainte sans doute d'une incursion fédérale de cavalerie, des détachements chargés de surveiller la garde des passes de la Virginie.

Les projets de Sherman.

Le mouvement de concentration qui a ramené à Memphis les troupes échelonnées entre cette ville et Corinth est maintenant expliqué. C'était le prélude d'une expédition qui paraît avoir Mobile pour but définitif. Les forces ainsi réunies ont été dirigées sur Vicksburg, où un autre corps considérable se trouvait déjà réuni, et qui avait été fixé pour rendez-vous général. C'est de là que le 3 est parti de jour où le général Sherman, à la tête d'un effectif de 25 à 30 mille hommes, appuyé d'une forte cavalerie. Cette dernière est placée sous les ordres des généraux W. L. Smith et Grierson, et l'on suppose qu'elle est disposée à pousser de hardies incursions dans l'intérieur du Mississippi et de l'Alabama. Quant au gros de l'armée, il marchera d'abord sur Meridian; puis, s'il l'on réussit à s'en emparer, sur Selma, et enfin sur Mobile même. Tel est, du moins, le plan que développe un correspondant du *World*, et qui a pour lui une grande probabilité.

Fraudes à Washington.

La capitale fédérale est grosse de rumeurs de nouvelles fraudes qui auraient été commises dans le département des finances. Six employés ont été dernièrement renvoyés, et l'on assure qu'ils ont été mis hier en état d'arrestation. Les détournements supposés atteindraient le chiffre d'un million de dollars.

Accidents de chemin de fer.

Un déplorable accident est arrivé il y a quelques jours sur le chemin de fer de Nashville à Chattanooga. Pendant la nuit, un train a été renversé par le vent en travers de la voie, un train de marchandises arriva en défilé, et un cable il y avait chargé tenant ce d'être plein de Tennessee Oriental était monté avec de femmes et ses cinq enfants, fut mis en pièces. Le père, la mère et trois enfants ont été tués. Les deux survivants de cette malheureuse famille, étrangers au pays, restent sans ressources.

Une dépêche de Washington, en date du 6 courant, annonce une autre catastrophe arrivée sur le chemin de fer de la capitale fédérale à Alexandrie. Un convoi chargé de bois de construction et de soldats rengagés qui retournaient à leurs régiments après leurs congés, traversait le Long Pont. Le travée du Potomac de ce pont avait été ouverte pour laisser passer un navire, sans que les signaux convenables eussent été faits à temps pour avertir le mécanicien. Il ne s'en aperçut que lorsqu'il fut à une distance de 40 verges de la tranchée. Il était trop tard; la machine, le tender et deux wagons furent précipités dans la rivière. Onze soldats ont été plus ou moins grièvement blessés. Parmi ceux qui sont morts plusieurs ont été en deçà sauvés. Cet accident est entièrement dû à la négligence de quelqu'un qui n'a fait aucun signal en temps utile.

UN COUP DE BOURSE A NEW YORK.

Fausse dépêche du général Banks sur la prise de la Mobile.

Lundi, vers l'heure où s'ouvre la Bourse, les échos de Wall street retentissaient des cris assourdissants d'une demi douzaine de newsboys, proclamant une *extra Herald*.

Le titre était alléchant. Il annonçait, en gros caractères, la prise de Mobile avec 8000 prisonniers, 120 canons et 40,000 balles de coton.

A l'appui de ces promesses du titre, venait ensuite la dépêche suivante:

"Mobile, 1 février 1864."

"Au major général Halleck:

"Samedi 30 janvier, au point du jour, une attaque combinée a été faite contre cette ville, par l'amiral Farragut et les forces sous mes ordres. Après avoir soutenu un bombardement de seize heures, la ville a été prise par le feu, la ville et les ouvrages ont été emportés d'assaut. Il semble de regretter d'ajouter que nos pertes sont considérables. L'importance de cette victoire nous a fait perdre 150 [illegible]. Nous avons pris 8,000 prisonniers, 130 canons et 400,000 balles de coton.

"Signé: N. P. Banks,

"général commandant."

L'effet instantané de cette nouvelle fut une baisse de 1 pour cent sur l'or et un commencement de débandade sur le marché aux cotons. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que c'était simplement d'un audacieux coup de bourse. Aussitôt que la fraude fut reconnue, l'or remonta à ses cours antérieurs, et l'*Herald* fit afficher sur ses bureaux une note qui fait du faux *extra*, vendu par un inconnu, devant Trinity Church, et qu'il n'avait rien de ce qu'il débite.

Le secret de cette audacieuse mystification n'est pas difficile à pénétrer. Quelques spéculateurs, qui s'étaient chargés de la fabrication de la fausse nouvelle, sont du reste déjà connus, à ce que l'on prétend. Mais l'auteur de la dépêche apocryphe ne sera probablement jamais découvert.

Nouvelles importantes de Richmond.

Propositions pour un arrangement à l'amiable.

Nous lisons dans un télégramme adressé le 10 du courant de Washington au Chicago *Times*, la pièce suivante extraite des journaux de Richmond:

Les résolutions ci-dessous ont été présentées le 5 au Congrès de Richmond, et la Chambre s'était retirée en séance secrète avant d'aviser.

Attendu que le Président des Etats Unis, a déclaré dans une communication publique, qu'aucune proposition de paix n'avait été faite à ce gouvernement par les Etats Confédérés quand la vérité est que des propositions de ce genre n'ont pu être faites par ce gouvernement des Etats Unis a refusé d'entendre et même de recevoir deux commissaires nommés pour traiter expressément du maintien des relations amicales entre les deux gouvernements, pour que les Confédérés soient justifiés aux yeux des conservateurs du Nord de tous les partis, et afin que le monde puisse connaître les droits des deux gouvernements qui pussent à une guerre si atroce et si inhumaine de toute nature de part et d'autre, il est résolu que les Etats Confédérés invitant les Etats Unis par l'intermédiaire de leur gouvernement à Washington, à se faire représenter dans une conférence par une délégation égale au nombre de leurs Représentants et Sénateurs, les Etats Confédérés étant représentés de la même manière,—pour considérer s'il n'y a pas possibilité d'accorder sur la reconnaissance des Etats Confédérés d'Amérique, de si, dans le cas d'un refus de reconnaissance, ils ne pourraient s'accorder sur la formation d'un nouveau gouvernement fondé sur l'égalité et la souveraineté des Etats; et cela étant impossible, s'ils ne pourraient s'accorder sur des traités offensifs, défensifs et commerciaux.

Perte d'un bateau à vapeur—Dans son numéro du 13, le Memphis *Bulletin* dit que le steamer *Mill Boy*, chargé d'articles d'approvisionnement pour les troupes à Batesville, a sombré le 1er du courant, à 8 milles au dessus de Jacksonport. Il avait été jeté par le vent sur un chicot, le bateau est complètement perdu. Pendant que le *Mill Boy* flottait à la dérive devant Duval's Bluff, il s'était au contraire avec le *Hennepin*, qui était en déchargement au débarcadère, et lui a fait un trou par le milieu. Le *Hennepin* a été sauvé que par les efforts de ses officiers et la puissance d'une pompe à vapeur.

NOUVEAU MANIFESTE DE GARIBALDI.

Garibaldi vient de lancer un manifeste qui a l'importance d'un événement. Il ne tendrait à rien moins qu'à créer un pouvoir indépendant, à côté du gouvernement légal. Voici le texte de ce document:

Caprera, janvier 1864.

Les événements se pressent; l'an 1863 a fui, laissant derrière elle les traces honteuses de l'égoïsme et des discordes, la tempête a commencé par d'autres promesses. Dans l'agitation des peuples opprimés, dans les craintes du despotisme qui frémit de s'écouler devant le droit, dans les luttes de jusque de la Pologne indomptée et encore debout, dans l'embarras, même de la diplomatie, partout, enfin, surgissent des présages d'événements prochains.

Je suis convaincu qu'ils décideront du salut de l'Italie et qu'ils seront l'occasion décisive si longtemps désirée de réaliser nos vœux, si l'élément libéral ne se contente pas d'introduire le fondement dans l'inerte expectative du moment, mais s'il s'y prépare.

La démocratie italienne, qui, dans son sein, comprend tous patriotes militant pour l'unité nationale doit se persuader qu'il ne suffit pas d'être nombreuse, jeune, confiante, mais qu'il importe surtout qu'elle soit organisée et disciplinée.

Je n'ai pas cru pouvoir mieux pourvoir à ce besoin qu'en faisant choix d'une phalange d'élite d'amis, et avec eux, j'ai constitué un comité central militaire. Le nom de la [illegible] réconcilier les ressources pécuniaires, surtout avec la collecte dont j'ai pris l'initiative, disposer les esprits à la concorde, au sacrifice et au devoir, tout cela à la grande fin de la délivrance nationale et de l'assistance fraternelle aux provinces soulevées au jour désiré des batailles. Voilà le but immédiat, elle n'en a pas d'autre.

Si la réaction, aussi lasse qu'asservie dans ses desseins, conspire contre l'unité de la patrie, si celle-ci est menacée par les erreurs de la politique gouvernementale contre laquelle j'ai protesté, parce qu'il n'a pas publiées des intérêts et de la volonté nationale, le devoir de l'abnégation devient forcément plus urgent, plus sacré pour les libéraux.

Aussi, loin d'user, dans de vaines et peut-être dangereuses agitations, l'énergie indomptable de leur patriotisme, qu'ils la gardent entière pour le jour où l'Italie aura besoin de tous ses fils, mais ce jour vienne, prend la patrie à l'assistance des frères opprimés par l'étranger.

En conséquence, j'invite les amis et les citoyens existants, et tous les Italiens qui désireraient de demeurer spectateurs passifs du grand drame qui décide de leurs existences et de leurs droits, à se grouper autour de ce centre qui est, à ce comité son autorité et à regarder comme mettant dans les instructions émanant de ce comité ou qui ses délégués.

J'invite aussi la presse libérale à prêter son concours à ce comité [illegible] Au nom de tout le comité ou du citoyen Benedetto Cairoli signant les actes. Tel est encore une fois le sujet. Pour ce qui regarde quelques personnes reçoit comme de la portée de mes intentions.

G. Garibaldi.

Le gouvernement a fait [illegible] le journal qui avait inséré cette proclamation, et le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire à ce sujet. Le journal l'*Italie* a attaqué cette infraction comme inutile et crée un ton dans l'État.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

Suite.

M. de Monchaux pensa que le meilleur moyen de surprendre la confiance de la jeune fille serait de paraître s'intéresser aux chagrins qu'elle invoquait.

—Quel malheur avez-vous dans notre pays? demanda-t-il.

—Pauvre mère! pauvre Clotilde en se retraçant le passé, comme elle l'aimait! Elle, triste et rêveuse, elle savait trouver un sourire pour mes jeux d'enfant, pour mes caprices de jeune fille. Elle avait eu bien des chagrins dans sa vie! Elle avait [illegible], dans la poterie de son fils; toute elle était pauvre, et sa pauvreté, pendant sa jeunesse, chassait de son cœur ces vagues rêveries, ces douces joies... un désir de tendresse qui transformait à sa mort le jour de tant de larmes, et si [illegible], qu'il songe pour pénétrer dans ce coin si retiré et si. A dix ans seulement, elle disparut de la ferme de son père, à Mozey.

Le comte Aurelien tressaillit; il crut avoir mal entendu, et répéta comme un écho:—A Mozey?

Clotilde continua:

—Un dimanche, elle traversait la prairie qui séparait sa ferme du temple vaudois. Elle entendit des tirs et des cris, et ne put s'empêcher de détourner un instant les yeux.

C'étaient de jeunes gentilshommes qui poursuivaient une pauvre bête. Ma mère, sans les regarder, Elle devint rouge et confuse:—Jei jolie fille! dit l'un d'eux. Elle marcha plus vite et entendit des pas qui la suivaient. Ailleurs, elle fut dérobée et [illegible], un jeune homme plus beau que les autres, et plus empressé; il tenait une écharpe à la main.—Ma belle enfant, lui dit-il d'une voix douce, je viens de remporter cette écharpe au fils du Marquis de Central, et je veux la donner à la plus jolie paysanne du Mozey. Ma mère voulut se récrier, mais déjà l'écharpe entourait son cou et l'inconnu s'éloignait. Le jeune homme était parti.

M. de Monchaux était devenu plus pâle comme la mort; ses genoux tremblaient sous lui; il paraissait bouleversé; il interrompit la huguenote, et d'une voix sourde il ajouta:

—Et cette écharpe était rouge, n'est-ce pas?

Clotilde le regarda avec étonnement; puis un d'un air égaré:

—Un instant après, Sarah Delorme, car votre mère s'appelait Sarah, poursuivit-il, ne devait-elle pas reconnu cette voix? Ah! ce nom... ce jour, dans la vallée de Mozey, après une promenade sur le ventre [illegible].

—Monchaux ne put continuer; sa voix s'étouffa dans ses sanglots.

—Lorsque, reprit Clotilde de plus en plus surprise, je dois entendre ce son, au moment où ma mère rendit son dernier soupir, dans le tombeau de la toque. Mais comment pouvez-vous savoir, monsieur, ce qui se trouvait dans les mains d'un étranger?

Les chagrins de l'infortuné choisi.

—Dites-moi qu'elle s'appelait Sarah Delorme! répétait-il; non, Clotilde! Mais non, c'est une illusion, ma raison s'égare. Achevez, mon enfant, achevez!

—A quoi bon? répliqua la huguenote avec une vague inquiétude. Ne devinez-vous pas que le séducteur était le comte qui ne voulait plus voir la pauvre Sarah, quand il la croyait morte [illegible]. Ma mère, fut remise au droit de [illegible]. Son père la chassa de ses bras et de son logis; il aurait voulu la voir mourir de [illegible]. Elle serait allée cacher dans le plus grand désert sa honte et son malheur, pleurant et priant. Les paysans alors et les passants la [illegible]. Les pierres, les boues, les injures, [illegible] la repoussaient et la suivaient partout sur les routes. Encore pleurait-elle du [illegible] ses enfants [illegible].

Le comte avait écouté ce récit avec stupeur.

—Et vous, s'il elle apprit à maudire votre père, Clotilde demanda-t-il d'une voix tremblante.

—Chaque jour mon père me répétait ce qu'elle lui avait dit. Si elle tombait malade, elle disait qu'il ne pouvait pas venir la voir. Pour lui, sa vie entière d'amour avait glacé comme un rayon de soleil; pour elle, ce fut une longue nuit de deuil.

La jeune fille se composa, et la malheureuse mère de M. de Monchaux l'empêchait; elle sentait sa raison s'égarer, et il lui tardait de partir.

—Misérable que je suis! murmura-t-il, puisqu'elle ne pouvait m'entendre; je sais qu'il ne fut désir! et tout mon sang qu'elle a pu pardonner. [illegible] Oh! comme elle est ressemblante à ce bébé! Que votre pauvre mère la [illegible].

Clotilde regardait avec inquiétude de la transformation qui avait opéré chez son interlocuteur, n'avait pas osé, ce qu'ils en ont semblaient dans des pleurs. Quand il eût un air lui trouvé dans sa main, elle s'écria:

—C'est moi qui ai abandonné la mère! Pardonne-moi, pauvre mère! Son désespoir se trouvera à ne rien voir qui fut possible pour toi!

Mais c'était fini! la jeune fille ne voulait pas oublier les souffrances d'une mère qui en avait perdu, et crier à la face même de Dieu sa vengeance; dans cette résurrection de son passé, les souvenirs qui revenaient toujours au grand qu'elle savait un autre que le coupable, quand elle en parla de nouveau... Le vieillard était le père de Clotilde, et elle dit [illegible] pour la faute de sa mère; par l'indulgence d'une sœur qu'elle aime [illegible] fuir l'Homme que elle avait trahi [illegible]. Elle fut [illegible]; elle avait juré sa mort. Elle conduisit à mort à ses obsèques le matin, et sans une ombre de la foi qu'il [illegible], elle se lit dans [illegible], et le nom de la rivière, le vent en les sens et les branches des arbres semblaient dire: Clotilde.

Clotilde ne pressa plus de lui en voyant ses larmes, et d'ailleurs une curiosité inévitable avait envahi son esprit. Elle lui demanda timidement:

—Avez-vous donc connu ma mère, monsieur le comte? Et comment se fait-il que vous sachiez son nom?

—Oui, j'ai connu Sarah Delorme! répondit-il à voix basse, mais ne perdons pas de temps en vaines paroles, Clotilde. Je veux vous sauver du feu. Il va venir. Ayez confiance en moi. Il ne faut pas rester ici...... Voulez-vous me suivre?

Il lui saisit la main, mais elle se dégagea.

—Vous avez toujours cherché à me tromper. Pourquoi vous croirais-je? répondit-elle.

—Le roi va venir! répéta-t-il, en s'attachant à cette menace avec l'opiniâtreté du désespoir. La jeune fille lui dit:

—J'ai moins peur du roi que de vous, monsieur de Monchaux.

Le misérable sentit son cœur frappé par cette dernière parole comme par un couteau vengeur. Il pâlit en un instant toute sa vie d'intrigues, d'ambitions et de calculs. Il recevait comme un contre-coup de rage, et voulut revenir sans force que la jeune fille, représente cette autorité qu'il avait voulu désarmer, et la volonté des droits que la tendresse et la protection conservent seuls à la voix de ce qui que répète:

—Je le veux! je vous l'ordonne! Clotilde, suivez-moi!

—De quel droit m'imposez-vous votre volonté? répliqua-t-elle, et pourquoi dépenserai-je votre vanité? Votre maître! de quel droit, monsieur, Dieu me viendra en aide.

(*A continuer.*)

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 2[illegible] février 1864.

[illegible]

ATTENTION.

[illegible]

Décédé à New York, le 9 courant, à 3 heures P. M., le docteur JOHN T. P. WEDDERBURN, de cette ville.

Nlle-Orléans, 19 février 1864.

AVIS.

Le steamer MATANZAS est en déchargement au pied de la rue St Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées aux frais et risques des propriétaires.

AVENDANO FRERES, rue de la Commune No 110.

20 fév—2f

Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT EXECUTIF,

Nlle-Orléans, 11 février 1864.

Ordre General No 8.

Les régistres continueront d'enregistrer jusqu'au jour de l'élection inclusivement, les noms des votants ayant qualité. [illegible]

Par ordre du Brig. Gén. G. F. SHEPLEY, Gouverneur militaire de la Louisiane.

Chas. C. O. Thornton, Capitaine et A. A. Général.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hotel de Ville, 17 février 1864.

[illegible]

STEPHEN HOYT

GRAND ASSEMBLEE sur la Place Washington.

SAMEDI SOIR, le 20 février, à 7 heures, les citoyens du 3e District sont invités [illegible].

CHOR. R. F. FLANDERS [illegible]

AVIS IMPORTANT.

Amis de Hahn, ralliez-vous!

Premier Club de Hahn, 3e District

[illegible]

FRANCIS ROMMAGE, Secrétaire.

A. L. G. O. & A. D. D. P. [illegible]

HENRY HABERT, Secrétaire.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance.

Les membres de cette Société qui recevront le 21 courant [illegible].

ANT. VIEIRA, Président.

PERDU.

[illegible]

No 10, Rue St Louis. **G. BORZINO**, No 10, Rue St Louis. Importateur et Marchand Commissionnaire, Rue St Louis No 10, entre Levée et Chartres, Nouvelle-Orléans.

A VENDRE:

150 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, [illegible]

G. BORZINO, No 10, rue St Louis.

DEMANDE D'EMPLOI.

Un jeune Français parlant espagnol et anglais [illegible].

CHEVAL TROUVE.

Trouvé, le 14 de ce mois, un cheval bai [illegible].

ON DEMANDE

UNE CUISINIERE, BLANCHISSEUSE ET REPASSEUSE. S'adresser à J. ALBERT, chapelier, rue de Chartres No 30.

Vin de Cette.

400 BARRIQUES vin des Cette, [illegible] FIORIO & VIOSCA, Jr.

Bureaux, Régisseurs, Amandes, &c., &c.

12 BARILS de [illegible] FIORIO & VIOSCA, Jr.

Grocerie à vendre.

GROCERIES — [illegible]

A LOUER:

Deux cents arpents d'une belle terre [illegible].

A LOUER A PRIX REDUITS.

[illegible] THEODORE DANZIGER.

J. A. DA ROCHA & CO.

No 4......RUE CHARTRES......No 4

Reçu par le dernier steamer:

Gants Jouvin et Alexandre, pour dames, enfants et messieurs,

Gants de soie et fil d'Ecosse,

Rubans pour chapeaux et garniture,

Corsets pour dames et fillettes,

Boutons pour manchettes,

Boutons de peau d'acier et d'or, &c.

Un grand assortiment d'articles de fantaisie et de nécessités pour dames et enfants,

A vendre par le No 4 RUE DE CHARTRES

12 fév—15f

Avis à MM. les Pharmaciens.

BONNE OCCASION.

A VENDRE, en totalité ou à l'amiable, [illegible] PHARMACIE [illegible].

AVIS.

M. F. REMY, marchand de meubles, [illegible].

AVIS

Le docteur HUARD, de la Faculté de Médecine de Paris, [illegible].

AVIS.

La société existant entre [illegible] RIMAILHO, NEFREVA & CO. [illegible]

F. RIMAILHO, G. ESPENAN.

Propriétés de valeur dans la rue Nlle Levée.

A VENDRE

Pour des billets de la Banque de la Louisiane.

[illegible] SAML L. HILL, Courtier de propriétés foncières.

AVIS D'ELECTION.

PAR GEORGE F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane.

Au Shérif de la Paroisse d'Orléans, salut:

Attendu que conformément à l'autorité en lui dévolue par le PRESIDENT DES ETATS UNIS, le Major-Général N. P. BANKS, Commandant du Département du Golfe, a lancé sa Proclamation, en date du 11 janvier 1864, ordonnant une élection qui sera tenue le 22 FEVRIER 1864, afin d'élire les officiers d'Etat ci-après nommés:

1—GOUVERNEUR,

2—LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

3—SECRETAIRE D'ETAT,

4—TRESORIER,

5—AVOCAT GENERAL,

6—SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,

7—AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Maintenant c'est pourquoi, conformément à la dite proclamation, j'ai trouvé convenable de lancer ce Writ d'Election, ordonnant aux Electeurs des paroisses qui devront remplir les vacances desdites fonctions.

Conformément à ce qui précède vous devrez agir à la dite Election, désignant le LUNDI, 22 Février, A. D. 1864, comme le jour où sera tenue ladite Election. Vous présiderez à la dite votation. Faites que l'Election soit tenue suivant les dispositions de la loi et qu'elle soit conduite et les retours adressés conformément à la loi et à la dite Proclamation.

Les retours devront être faits au Capitaine CHARLES C. O. THORNTON, agissant comme Secrétaire d'Etat, au Département de l'Exécutif de l'Etat de la Louisiane, à l'Hôtel de Ville, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, au Département Exécutif, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 28 Janvier A. D. 1864, et la quatre-vingt-huitième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

(Signé) G. F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de la Louisiane.

Par le Gouverneur:

(Signé) C. C. O. THORNTON, Assistant Secrétaire d'Etat.

AVIS D'ELECTION.

En vertu d'un writ d'élection daté du 28 janvier [illegible] par George F. Shepley, Gouverneur militaire de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, 22me jour de février 1864, pour les officiers d'Etat ci-après dénommés:

1—Gouverneur,

2—Lieutenant-Gouverneur,

3—Secrétaire d'Etat,

4—Trésorier,

5—Avocat Général,

6—Surintendant de l'Education publique,

7—Auditeur des Comptes Publics.

Les polls seront ouverts dans les précincts [illegible] depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M., le jour susdit, 22 de février 1864, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, [illegible].

L'élection devra être conduite, et les retours [illegible].

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 30 de janvier 1864 — 31 jan — JAS. F. DUNHAM, Shérif.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr. SHERER

TOUTES les maladies secrètes [illegible] C. GAUDOT, &c.

A LOUER,

Pour cause de départ,

Une MAISON meublée, avec écurie et remise, [illegible].

Champagne

PIPER HEIDSIECK!

Le soussigné à pris des arrangements avec les agents de New York du CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment un magasin de ce Champagne.

T. SAILLY BLANCHARD Jr., 67, Vieille Levée.

TICKET CONSERVATEUR DE L'UNION.

Election, le 22 février 1864.

POUR GOUVERNEUR, **J. Q. A. FELLOWS.**

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR, **J. M. PELTON.**

POUR SECRETAIRE D'ETAT, **Geo. S. LACEY.**

POUR AVOCAT GENERAL, **J. Ad. ROZIER.**

POUR AUDITEUR, **JULIAN NEVILLE.**

POUR TRESORIER, **JOHN GAUCHE.**

SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE, **DENNIS CRONAN Jr.**

[illegible]

JACOB BARKER, Président.

J. R. G. Pitkin, Secrétaire.

ORDRE FORT IMPORTANT.

QUALITES POUR LE DROIT DE VOTE AUX ELECTIONS.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nouvelle Orléans, 13 février 1864.

ORDRE GENERAL No 24

I—Tout habitant blanc libre, âgé de vingt-et-un ans, qui a résidé dans l'Etat douze mois, et un mois dans la paroisse [illegible].

II—[illegible]

III—[illegible]

IV—Les commissaires d'élection [illegible].

V—[illegible]

VI—[illegible]

VII—[illegible]

Par ordre du major général BANKS.

RICHARD B. IRWIN, A. A. Général.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Samedi soir, 20 février, LA GRANDE TROUPE DE BALLET DE LEA. [illegible]

Théâtre St Charles.

Samedi soir, 20 février, Miss MARY GLADSTANE. LUCRETIA BORGIA, drame. — AN UNEQUAL MATCH, comédie.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier. Samedi soir, 20 février. JENNY LIND comédie. On commencera par DON CESAR DE BAZAN, [illegible].

AVIS AUX ELECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Bureau du Board Central des Commissaires.

Ville de la Nlle-Orléans, 9 février 1864.

[illegible]

Ier District.

[illegible]

IIe District

[illegible]

IIIe District.

[illegible]

IVe District.

[illegible]

Alger.

[illegible]

CHARLES LEAUMONT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1864.

Ordres généraux No 3.

Pour la commodité des personnes qui habitent les paroisses et désireront faire [illegible].

Par ordre du Brigadier Général G. F. SHEPLEY, Gouverneur militaire de la Louisiane.

CHAS. C. O. THORNTON, Capitaine et faisant fonctions d'Adjudant Assistant Général.

PERDUS.

Deux certificats de la Banque d'Amérique, [illegible].

ALFRED KEARNEY

Attention!

Succursale du Club Flanders du 6me Ward.

Ce Club se réunira tous les MARDIS et VENDREDIS, [illegible].

E. GUILLEN, Président.

A. CASTAMIDE, Secrétaire.

C. JAUBERT & Co.,

41......RUE DE CHARTRES......41

Marchandises de Printemps

EN GROS SEULEMENT.

Les soussignés attirent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur le bel stock de Marchandises Sèches qu'ils viennent de recevoir, convenables pour la saison, et qu'ils vendent à des prix exceptionnellement bas. [illegible]

[illegible]

C. JAUBERT & Co., 41 rue de Chartres.

VAPEURS, NAVIRES, &c.

POUR NEW YORK via la HAVANE

Départ SAMEDI, 20 février, à 8 heures du matin.

Le beau steamer EVENING STAR, commandant Wm. R. Hall, [illegible].

ELLIOT & McKEEVER.

POUR NEW YORK, via la Havane.

Départ, le 25 février 1864, à 8 h. du matin.

POUR NEW YORK et la HAVANE — Le beau steamer de première classe MATANZAS, Wm Liesegang, commandant, [illegible].

AVENDANO FRERES, rue de la Commune No 110.

POUR NEW YORK.

Départ, MERCREDI, 24 courant, à 7 h. A. M. Le beau steamer neuf YAZOO [illegible].

WARNEKEN & Cie, agents.

Pour NEW YORK via HAVANE — Départ SAMEDI, 27 février — COLUMBIA [illegible].

WM. H. REID, Rue des Magasins, No 12.

Paquebot pour le Bayou Lafourche.

Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN, capitaine W. H. Greathouse [illegible].

POUR BATON ROUGE

[illegible] JOHN L. TITUS, agent, [illegible].

Pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le beau paquet à vapeur BLACK HAWK, capitaine Samuel Apley, [illegible].

W. H. BETTERTON, rue Tchoupitoulas, No 33, ou à JOHN L. TITUS, Vieille Levée et Bienville.

POUR BATON ROUGE.

Paquebot régulier pour Baton Rouge—Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS, capitaine J. May, [illegible].

Pour Liverpool, le Havre ou Gênes.

Le beau brick italien SILENZIO, capitaine Lavagnino, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 Vieille Levée.

POUR NEW YORK.

Le brick JOHN SHERWOOD, premier classe, capitaine Smith, [illegible].

Pour Tampico.

Pour Tampico—Départ sous peu—La belle goëlette anglaise TWO SISTERS, [illegible].

B. FERNANDEZ & Co.

AU PUBLIC.

Mairie de la Nouvelle-Orléans

Hôtel de ville, 18 février 1864.

L'attention des parties intéressées est appelée sur la résolution suivante: (No 2281.)

Attendu qu'il est supposé qu'il y a dans les limites de la Nouvelle-Orléans des valeurs considérables en biens fonciers et autres propriétés qui appartiennent au fait aux ennemis [illegible].

Signé: E. L. TRACY, président du Bureau des Aldermen.

Signé: J. J. LUGENBUHL, président du Bureau des Aldermen Adjoints.

Approuvé le 29 juin 1863.

Signé: JOHN L. LEWIS, Maire.

Approuvé le 18 février 1864.

Par ordre de STEPHEN HOYT, gouverneur des Etats Unis.

D. L. GIBBENS, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Département Exécutif,

Nouvelle Orléans, 18 février 1864.

AVIS.

Les personnes qui se sont fait enregistrer comme votants en vertu d'ordres antérieurs émanés du Département Exécutif et désirant pour voter, prendre le serment prescrit dans la Proclamation du Président du huit décembre 1863, pourront prêter ce serment aux endroits suivants:

Par devant le capitaine C. C. O. Thornton, au bureau du Gouverneur militaire.

Au bureau du Maire, à l'Hôtel de Ville.

Au bureau de l'Assesseur des valeurs, à l'Hôtel de Ville.

Par devant l'un des Recorders, aux bureaux des Recorders.

Par devant un Maréchal Prévôt au Député du Maréchal Prévôt.

Par devant un Greffier ou un Commissaire désigné par le Juge de la Cour de District des Etats Unis.

[illegible]

Par ordre du Brig. Gén. G. F. SHEPLEY,

CHAS. C. O. THORNTON, faisant fonction de Secrétaire d'Etat.

TRANSFERT DE MAGASIN.

J. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Chartres et Canal [illegible] DIAMANTS, MONTRES et BIJOUX [illegible].

Mme DUBUY, de retour du voyage qu'elle a fait pour Paris [illegible] MARCHANDISES DE PRINTEMPS, telles que CHAPEAUX, FLEURS et RUCHES, [illegible] rue Royale, 123, entre St Louis et Toulouse.

GLORIEUSES NOUVELLES

POUR LES

DAMES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

THEODORE DANZIGER,

Au coin des rues Royale et St-Philippe.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques et clients qu'il vient de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de

MARCHANDISES DE FANTAISIE

ET AUTRES,

convenables pour la saison et, surtout de toutes les BON MARCHE.

BAREGES DE FANTAISIE, à 25 cents la verge.

MOZAMBIQUES, à 25 cents la verge,

CALICOTS FRANCAIS, à 40 cents la verge,

INDIENNES AMERICAINES,

TOILES,

MOUCHOIRS BATISTE FIL,

10 pièces SOIE NOIRE à $1 25 et $1 50 la verge,

BAS ANGLAIS, de $3 à $4 la douzaine.

CHEMISES DE PEAU, CHEMISES DE DESSUS, CALEÇONS

Et un fort lot de RUBANS GARNITURE, MARCHANDISES DU PAYS, pour les habitations aux prix de gros de New York,

—Egalement—

SATIN EN SARGUES EN SOIE NOIRE—une grande variété à très bas prix.

MANTELETS SOIE NOIRE, &c, &c.

N. B.—Les omnibus qui viennent de la Place Lafayette passent tous les quarts d'heure en face du magasin.

DEMANDE DE COUTURIERE.

On demande une COUTURIERE française, sachant tailler et faire le linge d'habillement. S'adresser au No 168 de la rue St Charles, près Julia.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance et de billets de banque,

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur, Bureau, Commercial Place, No 11.

Il sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, 20 février 1864, à midi, à la Bourse des Marchands [illegible].

SCRIP.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible]

Billets de Banque.

[illegible]

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance, Actions, etc.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur, Bureau, Commercial Place, No 11.

[illegible]

—SCRIP—

[illegible]

—DIVERS—

[illegible]

COTON! COTON!

400 balles à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Vente à l'encan de la goëlette Marcelitte, Ses voilures.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

3000 livres vieux grémens à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Laine du Mexique.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Groceries, Groceries.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR R. SCOTT, Encanteur.

[illegible]

Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 39

LUNDI, 22 courant, à 10 heures du matin, [illegible]

Costumes fantaisie pour le printemps,

Draps d'été noir fins,

Cachemire unis et de fantaisie,

Coutils d'été mélangés,

Popelines et mousselines,

Barèges unis et brochés,

Indiennes Pacific et Sprague,

Indiennes pourpres françaises [illegible],

Jaconats français et américains,

Ginghams et calicots,

Mousselines lustrées [illegible],

Mouchoirs soie mélangée,

Toile d'Irlande, blanches et imprimées,

Crinolines, corsets,

Bas, gants, [illegible],

[illegible] de vêtements, comprenant un bel assortiment [illegible]

150 lots de vêtements et de chaussures.

Vente par Phinney & Amory.

GOELETTE ET CHARGEMENT.

PAR PHINNEY & AMORY,

Encanteurs pour les prises des Etats Unis, Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre du Maréchal des Etats Unis, pour le district oriental de la Louisiane, mardi, 23 février 1864, à midi, à l'entrepôt du Marshal des E. U., rue de la Vieille Levée, No 63, la goëlette anglaise EXCHANGE, avec gréement, apparaux et meubles, du port de 37 tonneaux 35/95, actuellement construite à New Brunswick; Longueur, 63 pieds 3 pouces,

[illegible]

[illegible]

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque du Commerce de la Nlle Orléans,

[illegible]

Argent à prêter.

CENT MILLE PIASTRES en sommes de $1,000 à $5,000 avec hypothèques sur propriétés foncières dans les limites des quatre Districts de la Nlle Orléans. S'adresser, rue Royale No 32.

JOHN FRANCIS CLAY

AVIS.

Le steamer YAZOO, arrivé de New York, est en déchargement au pied de la rue Toulouse. [illegible]

WARNEKEN & Co., Rue de l'Union, No 11

Graine de coton pour semence,

A VENDRE

En vente à la convenance des acheteurs, GRAINE DE COTON garantie, [illegible]

J. & J. TARDOS, 42, rue Vieille Levée.

En débarquement:

DOUZE MILLE livres amandes sèches, [illegible]

A vendre par ANT. LANATA, [illegible] rue Jefferson, entre Chartres et Levée.

AVIS AUX TAILLEURS ET MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

OUVERTURE DE LA SAISON DU PRINTEMPS.

Ancienne maison BINVIELLE,

E. GIRARD & COUTEUX, Success.

Boulevard Chartres et Bienville.

Viennent de recevoir un très grand assortiment de

Casimirs en tous genres,

Ratines de laine,

Mélanges soie,

Draps zéphirs,

Satins de laine,

Grains de poudre,

Mérinos double chaîne

Draps croisés,

Bombazines,

Alpacas,

Coutil blanc,

Coutils fantaisie,

Ginghams fil bleu,

Piqués pour gilets,

Percalines,

Cotons blancs,

Toiles à revers,

Percales de Chine,

Satinettes,

Jeans,

Cotonnades du pays,

Velours de chasse,

FLANELLES BLANCHES, à carreaux, fantaisie, bleue et rouge, et à poils ras,

SOIE A COUDRE—Cordonnet pour machine à coudre—galons soie et laine et toutes les fournitures pour TAILLEURS.

DRAPS ET BOUTONS MILITAIRES.

Nous invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter notre stock de nouveautés au très bel assortiment et les prix les plus bas du marché.

E. GIRARD & COUTEUX.

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT,

Encoignure Toulouse et Royale.

Entrée par la rue Toulouse, au 1er. Mme RENAUD LEPETIT, arrivant de Paris, annonce aux Dames qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un atelier de confection pour chapeaux et coiffures de dames et enfants.

PARURES DE BAL ET MARIAGES.

VENTES A L'ENCAN,

150 caisses Chaussures,

PAR E. ROGER & Co.

JOSEPH HOLTZ, encanteur.

SAMEDI 20 courant, à 10 heures du matin, à la boutique des [illegible], No 45 et 47, rue de la Vieille Levée:

25 caisses gaîtres Congress, bottines pour hommes,

30 caisses bottes veau et grain, pour hommes et jeunes gens,

30 caisses grain Brogans, et Balmorals, pour hommes et garçons,

25 caisses bottines veau et prunelle, pour femmes, et souliers divers, pour demoiselles et enfants,

40 caisses brodequins Oxford Ties, guêtres et Congress Ties, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Conditions à la vente.

Propriété dans le Troisième District.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur. Bureau No 26, rue Royale.

[illegible]

Propriété sur Ursulines près du Chemin de fer de Pontchartrain.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

[illegible]

Succession de Charles [illegible].

PAR E. M. JACOBS, encanteur

[illegible]

Vente à l'encan d'un terrain de prix et améliorations.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

[illegible]

Marchandises sèches de saison, souliers, articles de mercerie, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

[illegible]

Articles de broderies, merceries, machine à piquer les étoffes, étrivières garnies, comptoirs, meubles, vaisselle, &c., pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. GUERRAS, encanteur.

Salles Fernandez, rues Chartres et St Louis.

[illegible]

Divers. Divers

PAR F. F. FANCHARD.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

John Cousin vs Sutcliffe et Higginbotham [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

DEUX TERRAINS [illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif.

Chs Leighton vs ses créanciers et les créanciers de Leighton et Bloye.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif.

Charles F. W[illegible] vs créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No [illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vve. Nicolas Joly vs. Mme C. Porée, [illegible]

COUR du Deuxième Juge de Paix, No [illegible]

[illegible] J. S. WHITAKER, Juge.

AVIS JUDICIAIRES.

No 20,177 — Mme J. B. V. Beaurieux J. B. V. Heuls, son mari. — Deuxième Cour de District. — Jugement.

POUR les raisons données dans l'opinion écrite de la Cour, [illegible].

A. MOREL, Député Greffier.

Habillements pour Nègres.

Les propriétaires ou agents d'habitations, qui désirent se procurer du linge de nègres, bien fait et de bonne durée, peuvent voir, remplis, leurs ordres avec diligence et à des prix raisonnables, en s'adressant à l'établissement bien connu de

Louisiana Steam Clothing Manufactory,

Nos 164 & 166, rue du Canal.

TOILES A VOILES ET BUNTING.

50 Rouleaux TOILE A VOILES Nos 0 à 8 [illegible] 25 pièces BUNTING, couleurs assorties. A vendre au [illegible].